



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Patrimoine immatériel: des savoir-faire vaudois font leur entrée à l'UNESCO

Les savoir-faire de la mécanique horlogère et de la mécanique d'art sont officiellement inscrits sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité. Ayant activement œuvré au recensement du patrimoine immatériel vaudois, le Service des affaires culturelles (SERAC) se réjouit vivement de cette inscription. Elle contribue à la mission de sensibilisation et de reconnaissance de ce précieux patrimoine de l'Arc jurassien toujours enseigné dans le canton. Le dossier de candidature, issu d'une collaboration franco-suisse, a reçu les éloges du Comité intergouvernemental de l'UNESCO.

La candidature des savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art soumise à l'UNESCO comprend l'artisanat horloger présent dans l'Arc jurassien - de Genève à Schaffhouse et de Bienne à Besançon - ainsi que la fabrication d'automates et de boîtes à musique typique de la région de Sainte-Croix. La constitution du dossier, piloté par l'Office Fédéral de la Culture en collaboration avec les artisans, les formateurs, les musées et les collectivités territoriales de l'espace franco-suisse, aura demandé plus d'une année de travail.

Le SERAC est ravi de mesurer le chemin parcouru ces dix dernières années quant à la considération des connaissances et savoir-faire mis aujourd'hui à l'honneur. Depuis 2018, le Centre professionnel du Nord vaudois (CPNV) propose une formation continue intitulée « Secrets de Maîtres » et un projet Interreg « Arc horloger » qui se déploie de manière transfrontalière. Il est conduit pour la Suisse par l'association arcjurassien.ch. La reconnaissance de l'UNESCO vient couronner les efforts fournis et les développements entrepris en offrant une magnifique visibilité à la région ainsi qu'aux compétences qu'elle abrite.

La Suisse a ratifié en 2008 la Convention internationale pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et peut dès lors transmettre à l'UNESCO un dossier de candidature par an. Parmi les huit traditions sélectionnées en 2014 par le Conseil fédéral pour représenter le pays, le Canton de Vaud peut être fier d'être partie prenante dans cinq d'entre elles: la Fête des Vignerons inscrite en 2016, la gestion du risque d'avalanches inscrite en 2018, les savoir-faire en mécanique horlogère et

mécanique d'art inscrits cette année, mais aussi la Saison d'alpage ou encore le Design graphique et typographique suisse qui feront l'objet de candidatures ultérieures.

Pour rappel, le "patrimoine culturel immatériel" est constitué de pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire identifiés par des communautés ou individus comme faisant partie de leur patrimoine culturel ainsi que de leur identité. Il se transmet et s'enrichit en permanence.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 16 décembre 2020

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DFJC, Cesla Amarelle, conseillère d'Etat

DCIRH, Ariane Devanthery, responsable unité Patrimoine mobilier et immatériel et présidente du Comité de programmation des JEMA Vaud, Service des affaires culturelles, [ariane.devanthery\(at\)vd.ch](mailto:ariane.devanthery(at)vd.ch)

OFC, Julien Vuilleumier, collaborateur scientifique Patrimoine culturel immatériel, Section Culture et société, Office fédéral de la culture, [julien.vuilleumier\(at\)bak.admin.ch](mailto:julien.vuilleumier(at)bak.admin.ch)

TÉLÉCHARGEMENTS